



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le **04 MARS 2025**

ID : 057-245700695-20250218-D2025_18_SI-AR

DECISION 2025-18

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la compétence Aménagement et Entretien de la Voirie d'Intérêt communautaire confiée à la CCCE et la définition des Voiries d'Intérêt Communautaire (VICC),

Considérant la nécessité de procéder au remplacement des glissières de sécurité afin de sécuriser les usagers sur l'ouvrage d'art à Halling, Commune de Puttelange-lès-Thionville.

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de « fourniture et pose de glissières de sécurité à Halling, Commune de Puttelange-lès-Thionville » est conclu avec la société CM2E, 6 rue des Frères Peugeot à 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE, pour un montant de 16 313,88 € H.T. soit 19 576,66 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 18 février 2025

Le Président
Michel PAQUET